

Infor Anael Paie Ws

Etat des allègements de cotisations - Loi Fillon

Etat lié à la mise en place de la réduction
des cotisations de sécurité sociale

© Copyright 2011 Infor

Tous droits réservés. Les termes et marques de conception mentionnés ci-après sont des marques et/ou des marques déposées d'Infor et/ou de ses partenaires et filiales. Tous droits réservés. Toutes les autres marques répertoriées ci-après sont la propriété de leurs propriétaires respectifs.

Avertissement important

Les informations contenues dans cette publication (y compris toute information supplémentaire) sont confidentielles et sont la propriété d'Infor.

En accédant à ces informations, vous reconnaissez et acceptez que ce document (y compris toute modification, traduction ou adaptation de celui-ci) ainsi que les copyrights, les secrets commerciaux et tout autre droit, titre et intérêt afférent, sont la propriété exclusive d'Infor. Vous acceptez également de ne pas vous octroyer les droits, les titres et les intérêts de ce document (y compris toute modification, traduction ou adaptation de celui-ci) en vertu de la présente, autres que le droit non-exclusif d'utilisation de ce document uniquement en relation avec et au titre de votre licence et de l'utilisation du logiciel mis à la disposition de votre société par Infor conformément à un contrat indépendant (« Objectif »).

De plus, en accédant aux informations jointes, vous reconnaissez et acceptez que vous devez respecter le caractère confidentiel de ce document et que l'utilisation que vous en faites se limite aux Objectifs décrits ci-dessus.

Infor s'est assuré que les informations contenues dans cette publication sont exactes et complètes.

Toutefois, Infor ne garantit pas que les informations contenues dans cette publication ne comportent aucune erreur typographique ou toute autre erreur, ou satisfont à vos besoins spécifiques. En conséquence, Infor ne peut être tenu directement ou indirectement responsable des pertes ou dommages susceptibles de naître d'une erreur ou d'une omission dans cette publication (y compris toute information supplémentaire), que ces erreurs ou omissions résultent d'une négligence, d'un accident ou de toute autre cause.

Reconnaissance des marques

Tous les autres noms de société, produit, commerce ou service référencé peuvent être des marques déposées ou des marques de leurs propriétaires respectifs.

Informations de publication

Version : Infor Anael Paie Ws V2R6

Auteur : P. Grillet

Date de publication : August 28, 2012

Code document : Edition- 01

Table des matières

A propos de ce manuel	5
Public concerné	5
Périmètre du document	5
Pré-requis	5
Sigles	6
Historique du document.....	6
Contacter Infor	6
Chapitre 1 Etat des allègements de cotisations – Loi Fillon.....	7
Principe.....	7
Identification des rubriques	7
Chapitre 2 Impression « Etat des allègements de cotisations – Loi Fillon »	9
Accès	9
Edition possible	9

A propos de ce manuel

Conformément à la mise en place de la loi « Allègement de cotisations », un document justificatif du montant des réductions appliquées par l'employeur doit être établi et tenu à la disposition de l'inspecteur de recouvrement (c. séc. Soc. Art. D. 241-13 nouveau).

Public concerné

Clients utilisateurs de Infor Anael Paie Ws

Périmètre du document

Cette documentation est liée à la PTF n° **00**.

Pré-requis

Aucun

Sigles

Terme	Désignation
ETD	Etude préalable
ACF	Analyse Conception Fonctionnelle
ACO	Analyse Conception Organique
DOC	Documentation
SUP	Support
PAQ	Plan d'assurance Qualité
SPE	Spécifique client

Historique du document

Version	Date	Auteur	Contenu
1.0	28/07/2003	CR	Création document
2.0	Août 2012	I. Mary	Application du modèle Infor

Contacteur Infor

Pour toute question sur les produits Infor, rendez-vous sur le portail Infor Xtreme Support à cette adresse : <http://www.infortreme.com/>.

Les mises à jour de la documentation ultérieures à la sortie de version sont publiées sur ce site Web. Nous vous recommandons de visiter régulièrement ce site Web pour consulter les mises à jour de la documentation.

Pour tout commentaire sur la documentation Infor, envoyez un courrier à l'adresse documentation@infor.com.

Chapitre 1 Etat des allègements de cotisations – Loi Fillon

1

Principe

Afin d'éditer un état récapitulatif de « l'allègement de cotisation – LOI FILLON », un paramétrage dans ANAEL PAIE est nécessaire.

Identification des rubriques

Ce paramétrage est à mettre en place à partir du menu **\Fichier\Autres paramètres**

Identification des rubriques d'allègement bas salaire.

Cette table a été modifiée afin d'y indiquer différentes rubriques liées au paramétrage de la « Loi FILLON ».

Ces rubriques sont obligatoires pour l'édition récapitulative.

Zones à renseigner :

Allègement appliqué : indication de la rubrique reprenant l'allègement.

Coefficient appliqué : indication de la rubrique reprenant le coefficient appliqué pour le calcul de l'allègement FILLON.

Brut Reconstitué : indication de la rubrique reprenant le montant du Brut reconstitué calculé durant la paie en cas d'absence du salarié.

Chapitre 2 Impression « Etat des allègements de cotisations – Loi Fillon »

2

Accès

Afin d'accéder au module d'impression de cet état, allez sur le menu :

Imprimer\Cotisations\Etats de cotisation sur les bas salaires.

Edition possible

Conformément à cette nouvelle disposition, ce document doit mentionner :

Si l'employeur relève du régime de faveur des entreprises qui emploient des salariés ouvrant droit à l'aide Aubry II au 30 juin 2003 (décret 2003-487 art. 3, I voir § 6)

Ou du régime des autres entreprises (décret 2003-487 art. 3, II voir § 6) pendant la période transitoire 1^{er} juillet 2003 – 30 juin 2005 (art. 3, VI).

Par défaut, l'édition établie correspond au second cas.

Afin d'éditer le premier cas, l'utilisateur doit sélectionner l'option présente dans l'encadré « **Statut** ».